



## Conseil Communautaire 01 Juillet 2014 Esprels

### Compte rendu de séance

L'an deux mil quatorze, le premier juillet, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 ESPRELS après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PELLETERET, Président.

**Etaient présents** : Robert BADALEMENTI, Alain BIZZOTTO, Christian PONSOT, Charles GRANET, Hélène PETITJEAN, Ghislaine VUILLIER, Christian BOYER, Olivier MAGAGNINI, Michel BOYER, Ida MOGNOL, Nicolas PLANCHON, Michel DAVAL, Michel RICHARD, Jean-Paul BLANDIN, Monique BOUCRY, Roger BERTRAND, Jean-Marie RONDEY, Jean-Paul BELON, Hugo WALZ, Michel CUENIN, Claude MUFFAT, Guy LEVAIN, Gérard THEVENY, Guy SAINT DIZIER, Alain JACQUARD, Dominique EUVRARD, Daniel CLERC, Jean-Louis MOUGENET, André MARTHEY, Bruno SAILLEY, Sylvain MORISOT, Annie CLERC, Jacques VIVIEN, Frédéric PROST, Daniel ZAHNER, Jean-Michel BARDINE, Francine CHAMPION, Roland VUILLEMIN, Henri BOSSERT, Gérard PELLETERET, André MARTINEZ, Colette CLERC, Gilles CHAMPION, Josselyne FERRARIS

**Procurations** :

Jacques MOUGEOT (procuration à Alain BIZZOTTO), Jean-François LAVALETTE (procuration à Jean-Marie RONDEY)

**Absents** : Jacques RICCIARDETTI, Alain SEGUIN, Edmond BREPSON

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2014

Membres en exercice :	49
Membres présents :	44
Suffrages exprimés :	46
Procuration :	2

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Hélène PETITJEAN, Déléguée Communautaire de BEVEUGE a été élue secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

### Administration générale

- |  |   |
|--|---|
| 1/ FORMATION DES COMMISSIONS   | 3 |
| 2/ CONVENTION AVEC LE SYTEVOM POUR LA TONTE ET LE DENEIGEMENT DU QUAI DE TRANSFERT | 4 |
| 3 / CRECHE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR                                   | 4 |

### Finances

- |   |   |
|---|---|
| 4/ REPARTITION DU FPIC 2014   | 5 |
| 5/ DSP PERISCOLAIRE : AVENANT POUR LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES A ESPRELS                    | 6 |
| 6/ OUVERTURE DE CREDIT POUR L'ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE                                       | 6 |
| 7/ CRECHE : REMBOURSEMENT DE FAMILLES SUITE AU CONTROLE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES | 6 |
| 8/ PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES                                    | 6 |
| 9/ PRIORITE DES INVESTISSEMENTS – GYMNASE INTERCOMMUNAL                                       | 7 |

### Développement économique

- |   |   |
|---|---|
| 10/ AUTORISATION POUR LA COMMERCIALISATION DE LA BASE TRAVAUX | 7 |
|---|---|

### Périscolaire

- |   |   |
|---|---|
| 11/ NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : TARIFS | 8 |
|---|---|

### Habitat / Logement

- |  |   |
|--|---|
| 12/ SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES DU LOGEMENT | 8 |
|--|---|

Administration générale
-------------------------

### **1/ Formation des commissions**

Il reste encore 4 commissions à former dont :

**La commission d'appel d'offres** : Présidée d'office par le Président de la communauté de communes, elle doit comporter 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants). Il est proposé d'élire un membre par commission ; il resterait donc une place pour un appel à candidature pour le dernier membre.

Une liste de 6 candidats requiert l'unanimité des suffrages. La commission d'appel d'offres est donc composée comme suit :

<i><b>Titulaires</b></i>	<i><b>Suppléants</b></i>
Gilles CHAMPION	Francine CHAMPION
Olivier MAGAGNINI	Colette CLERC
Claude MUFFAT	Guy LEVAIN

**La commission intercommunale des impôts directs** : Une liste de 10 titulaires et 10 suppléants doit être envoyée à la direction des finances publiques. Après appel à candidatures et élections, la composition de la CIID est la suivante :

<i><b>Titulaires</b></i>	<i><b>Suppléants</b></i>
BOYER Christian	RICHARD Michel
BLANDIN Jean-Paul	CHAMPION Gilles
BOSSERT Henri	MOUGENET Jean-Louis
CHAMPION Francine	PROST Frédéric
CLERC Colette	SAILLEY Bruno
MUFFAT Claude	WALZ Hugo
PETITJEAN Hélène	ZAHNER Daniel
PONSOT Christian	CLERC Annie
SAINT-DIZIER Guy	BADALAMENTI Robert
THEVENY Gérard	EUVRARD Dominique

**Le conseil de gestion de l'office du tourisme.** Cette commission gère les actions de l'office du tourisme. Elle est composée de 6 membres, 4 élus et 2 représentants de la société civile. Le conseil communautaire a élu les membres suivants :

-  Alain JACQUARD
-  Sylvain MORISOT
-  Colette CLERC
-  Jean-François LAVALETTE

Concernant la société civile, 3 candidatures étaient déclarées : Monsieur Philippe MERCIER, Monsieur Michel JACQUIN, Madame Colette CORNEVAUX.

Les membres du conseil communautaire ont procédé à un vote à bulletins secrets.

Ont reçu :

-  Monsieur Michel JACQUIN : 28 voix
-  Madame Colette CORNEVAUX : 33 voix
-  Monsieur Philippe MERCIER : 31 voix

Sont élus pour siéger au sein du conseil de gestion de l'office du tourisme : Madame Colette CORNEVAUX et Monsieur Philippe MERCIER.

Les représentants de la communauté de communes pour la **mission locale du Pays d'Héricourt**. Cette instance est composée de 11 membres.

Les membres suivants ont été élus par le conseil communautaire :

-  Hélène PETITJEAN
-  Frédéric PROST
-  Ida MOGNOL
-  Michel CUENIN
-  Michel BOYER
-  Henri BOSSERT
-  Jean-Paul BLANDIN
-  Gérard THEVENY
-  Alain JACQUARD
-  Sylvain MORISOT
-  Daniel CLERC

Enfin, il faut élire les représentants auprès du **syndicat mixte Haute Saône Numérique** (1 titulaire et 1 suppléant).

-  Christian BOYER a été élu en tant que titulaire
-  Daniel CLERC en tant que suppléant.

## **2/ Convention avec le SYTEVOM pour la tonte et le déneigement du quai de transfert**

Le SYTEVOM souhaiterait que la tonte du quai de transfert et son déneigement soient assurés par la communauté de communes. Pour ce faire, une convention doit intervenir pour préciser les modalités d'intervention. Il est proposé au conseil communautaire que ce service soit proposé à titre gracieux. Le volume de travail concernant la tonte représente environ 3 à 4 heures d'intervention annuelle.

Le conseil communautaire a validé la proposition à l'unanimité.

## **3 / Crèche : modification du règlement intérieur**

La directrice, Madame Caroline BEAUDRIER, a présenté les modifications nécessaires au bon fonctionnement du service.

Les membres du conseil communautaire ont validé le règlement intérieur à l'unanimité (Règlement transmis sur demande).

## Finances

**4/ Répartition du FPIC 2014**

La répartition du FPIC a été arrêtée depuis la validation du pacte communautaire par délibération en date du 13 juin 2013. Les montants du FPIC sont fixés jusqu'en 2016. Une enveloppe de 41.066 € est répartie entre les communes. Ce montant est le même que le montant 2012 ; l'augmentation de l'enveloppe globale revenant à la communauté de communes pour le financement des projets structurants. La dotation de chaque commune est détaillée dans le tableau suivant.

<b>Communes</b>	<b>Répartition FPIC / commune</b>
AILLEVANS	810 €
ATHESANS-ETROITEFONTAIN	3 102 €
AUTREY-LE-VAY	329 €
BEVEUGE	442 €
BONNAL	59 €
COURCHATON	3 352 €
CREVANS	1 595 €
ESPRELS	2 718 €
FALLON	1 514 €
GEORFANS	449 €
GOUHENANS	2 111 €
GRAMMONT	402 €
GRANGES-LA-VILLE	1 613 €
GRANGES-LE-BOURG	1 750 €
LA VERGENNE	676 €
LES MAGNY	522 €
LONGEVILLE	661 €
MARAST	272 €
MELECEY	997 €
MIGNAVILLERS	1 754 €
MOIMAY	1 522 €
OPPENANS	221 €
ORICOURT	166 €
PONT-SUR-L'OGNON	281 €
SAINT-FERJEUX	528 €
SAINT-SULPICE	773 €
SECENANS	1 157 €
SENARGENT	1 656 €
TRESSANDANS	151 €
VELLECHEVREUX	818 €
VILLAFANS	1 223 €
VILLARGENT	770 €
VILLERSEXEL	5 710 €
VILLERS-LA-VILLE	962 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 066 €</b>

Le conseil communautaire a validé cette reconduction de la répartition sachant que le Bureau avait déjà délibéré sur le même sujet.

### **5/ DSP Péri-scolaire : avenant pour les activités extra-scolaires à Esprels**

La délégation de service public (DSP) signée avec les FRANCAS de Haute Saône ne comporte pas le montant pour la prestation de l'extra-scolaire à Esprels. Au moment de la confection du marché, la décision de fermeture des mercredis après-midi avait été prise et cette prestation n'avait donc pas été incluse dans la consultation. La communauté de communes avait décidé d'ouvrir à nouveau le service extra-scolaire mais le contrat était en cours. Il faut donc procéder aujourd'hui à la signature d'un avenant pour intégrer les activités du mercredi après-midi à Esprels.

L'extra-scolaire à Esprels représente un budget de 9729 € ; la participation de la communauté de communes étant de 7377 €.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité pour la signature d'un avenant.

### **6/ Ouverture de crédit pour l'assurance dommage-ouvrage**

La prime d'assurance dommage/ouvrage définitive pour le centre périscolaire d'Athesans est fixée à 7.888,32 €. Des crédits nouveaux doivent être inscrits au budget primitif 2014. L'inscription budgétaire comporte 5 écritures à réaliser.

Proposition de décision modificative pour l'assurance dommage/ouvrage

Article budgétaire	Libellé	Mouvement
1313	Subvention département	+ 7888,32 €
616	Primes d'assurance	7888,32 €
797 (dépenses)	Transfert de charges except.	7888,32 €
4818 (recettes)	Charges à étaler	7888,32 €
6812 (dépenses)	Amortissement	789 €
4818 (recette)	Charges à étaler	789 €

### **7/ Crèche : remboursement de familles suite au contrôle de la Caisse d'Allocations familiales**

Des contrôles effectués par la Caisse d'Allocations Familiales font apparaître des indus concernant certaines participations familiales à la crèche pour un montant total de 240,57 €. La communauté de communes est dans l'obligation de rembourser cette somme qui se répartit sur 5 familles.

L'accord a été donné à l'unanimité par les membres du conseil communautaire.

### **8/ Participations financières de la Communauté de Communes**

La communauté de communes verse chaque année des participations financières auprès de divers organismes. Une délibération fixe le montant auprès de ces derniers :

- ADDIM : 12.500 € (forfait)
- PAYS DES VOSGES SAONOISES : 13.911,10 € (1.50 €/habitant)
- CAUE : 800 € (forfait par strate de population)
- MISSION LOCALE/ESPACES JEUNES : 5.325 € (arrêté par la communauté de communes au regard des actions engagées avec la mission locale)

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### **9/ Priorité des investissements – gymnase intercommunal**

Le Bureau de la communauté de communes a décidé de placer en priorité immédiate la construction/réhabilitation du gymnase de Villersexel. Il convient, en effet, de lancer les modalités pratiques pour la réalisation de cette opération. La commission voirie/bâtiment va se réunir prochainement pour préparer la réflexion et calibrer les besoins. Dans un même temps, un maître d'œuvre pourrait également travailler sur la partie technique du dossier.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser d'ores et déjà le Président à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant le programme « construction/réhabilitation d'un gymnase intercommunal à Villersexel ». Cette autorisation permet d'anticiper la future consultation et ainsi gagner du temps. Elle ne remet pas en cause la possibilité de saisir en amont un économiste ou un programmiste dont les études viendront alimenter le travail du maître d'œuvre.

L'autorisation est donnée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire.

Développement économique
--------------------------

### **10/ Autorisation pour la commercialisation de la Base Travaux**

L'ancienne base travaux RFF située à Villersexel a été aménagée pour accueillir, stocker et distribuer des approvisionnements nécessaires à la construction de la nouvelle ligne LGV. Le site offre donc une grande surface plane partiellement aménagée (réseaux secs, pluvial, pistes) et idéalement placé (bordure de la RD 486 et accès direct via le rond-point). Le site constitue donc un potentiel foncier intéressant pour en faire une zone d'activités économiques.

Le site de 41 ha, propriété actuelle du Département, offre des caractéristiques techniques à fort potentiel que la communauté de communes aimerait développer compte tenu de sa compétence développement économique et de la complémentarité de l'offre foncière avec la zone du Martiney. Le Département n'ayant pas vocation à porter les aménagements et la commercialisation, la communauté de communes doit désormais prendre la maîtrise.

Une alternative se présente à la communauté de communes :

- Soit céder le site à un seul acquéreur qui fera son affaire des aménagements ; l'accessibilité et la connexion ferrée apparaissent comme des atouts. Cependant, cette dernière présente également des inconvénients notamment en terme de coût (remise en état de la voie) et capacité de vitesse et charge à l'essieu.
- Soit procéder à un découpage du site et garder une grande parcelle pour un développement exogène. L'autre partie, morcelée en parcelles plus petites mais modulables correspondrait à une demande de développement endogène.

Pour répondre à ces problématiques et ainsi maximiser le potentiel de la zone, le Président propose de faire appel à un prestataire expérimenté pour aider notre structure, dans le cadre d'une concession ou d'un allotissement, et aussi trouver la meilleure organisation du site et porter les études opérationnelles d'aménagement intégrant une estimation financière et un phasage de l'opération.

Le Président précise que les opérations de pré-commercialisation semblent pouvoir être lancées compte tenu des aménagements déjà réalisés, en prenant contact avec l'agence régionale de développement et Action 70

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

Périscolaire

**11/ Nouveaux rythmes scolaires : tarifs**

Les questionnaires sont actuellement en cours de traitement. De l'organisation nouvelle du service périscolaire découlent des temps nouveaux qui n'ont pas de tarifs. Il s'agit de l'accueil transitoire et du temps de liaison. Les tarifs pour ces nouveaux créneaux devront être fixés.

Les tarifs sont présentés par Daniel CLERC dont la proposition est la suivante :

PERISCOLAIRE					
Jours	Temps	Durée	Tarifs		
			QF 1	QF 2	QF3
Lund'	Matin	1h	1,00 €	1,20 €	1,40 €
	Midi sans repas	45 min	1,00 €	1,20 €	1,40 €
Mardi	Déjeuner	1h45 ou 2h	3,80 €	4,40 €	5,10 €
Mercredi	Accueil transitoire	1h	0,40 €	0,50 €	0,60 €
Jeud'	Périscolaire	2h	1,80 €	2,10 €	2,45 €
Vendredi	Temps de liaison	45 min	0,25 €	0,30 €	0,35 €
EXTRASCOLAIRE					
Mercredi	Après-midi	13h30 - 17h30	2,85 €	3,30 €	3,80 €
Vacances : Toussaint, Février, Pâques, Juillet	Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30	Demi-journée sans repas	2,90 €	3,40 €	3,95 €
		Demi-journée avec repas	6,40 €	7,40 €	8,55 €
		Journée sans repas	5,90 €	6,80 €	7,85 €
		Journée avec repas	7,10 €	8,20 €	9,45 €

Le conseil communautaire a donné son accord moins une abstention.

Habitat/logement

**12/ Subventions dans le cadre des politiques du logement**

Dans le cadre des programmes HABITER MIEUX et HABITAT 2020, 3 dossiers sont parvenus en communauté de communes. Les montants subventionnables sont de 500 € par dossier soit une dépense de 1.500 €. Les communes concernées sont MOIMAY, VELLECHEVREUX et ATHESANS.

L'accord pour le versement des subventions a été donné à l'unanimité.

## Le Président a demandé l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

### 1/ Signature d'une convention avec RFF

L'obtention de la subvention DETR n'est pas possible dans le cadre de la convention de mise à disposition actuelle avec RFF. En effet, la durée n'est pas assez longue pour pouvoir être subventionné. Des contacts ont été pris avec RFF. Il existe la possibilité d'augmenter la durée jusqu'à 25 ans mais dans un cadre juridique différent, à savoir une convention de transfert de gestion. Cette forme d'acte permet d'obtenir la subvention DETR mais transfère à la communauté de communes l'entretien du tracé de l'ancienne voie ferrée Villersexel/Bonnal ainsi que les ouvrages d'art.

Le projet étant déjà avancé, il ne semble pas concevable de le stopper au regard des charges potentielles nouvelles attribuées par cette convention. Un état des lieux sera dressé, il faudra être vigilant lors de son établissement.

Le Président a proposé de signer la convention de transfert de gestion avec RFF.

L'accord a été donné à l'unanimité.

### 2/ Signature de 2 contrats pour accroissement temporaire d'activité

Le contrat d'un agent de catégorie B travaillant à la crèche de Villersexel arrive à échéance et ne peut plus être renouvelé sous sa forme actuelle. Le Président propose de signer un contrat dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité pour cet agent.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

Il est proposé la signature d'un deuxième contrat pour un agent encadrant les activités périscolaires à Courchaton. Ces actions étant du domaine intercommunal, la communauté de communes embauchera donc l'agent à la place de la commune.

Décisions du Bureau Communautaire
-----------------------------------

Le bureau communautaire s'est réuni **le 20 mai 2014** et a pris les décisions suivantes :

- Attribution de subvention dans le cadre des programmes HABITER MIEUX et HABITAT 2020
- Autorisation au Président de la communauté de communes pour signer 1 convention avec le conseil général pour le financement des repas servis dans les cantines scolaires, 1 convention de financement des heures de crèche pour les enfants dont les parents relèvent de la MSA, 1 convention de suivi et d'animation des programmes HABITER MIEUX et HABITAT 2020 avec habitat et développement
- Délibération qui place l'opération « construction d'un gymnase intercommunal à Villersexel » en priorité 1

Le bureau communautaire s'est réuni **le 25 juin 2014** et a pris les décisions suivantes :

- Micro-crèche Esprels : attribution du marché pour la démolition/désamiantage de l'ancien bâtiment des armées à l'entreprise INOLIA pour un montant de 23.340 € HT
- Attribution de la mission de contrôleur technique au bureau d'études SOCOTEC
- Attribution du marché pour la réfection de l'aqueduc situé à Pont sur l'Ognon à l'entreprise VAUGIER pour un montant de 15.834,81 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,  
Gérard PELLETERET

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - CENTRE PERISCOLAIRE D'ATHESANS											
7h30 8h30		8h30 11h45		11h45 13h30		13h30 15h30		15h30	16h30	17h30	17h30 18h30
A p (1 c é r ) u i e s i c l o l a i r e	BUS SCOLAIRE	Ecole	BUS SCOLAIRE	R e s t a u r a t i o n  ( 2 )	BUS SCOLAIRE	Ecole	BUS SCOLAIRE	Accueil périscolaire (4)		I t e m p s d e ( 5 )	
							Accueil transitoire (3)				



NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - CENTRE PERISCOLAIRE D'ESPRELS											
7h25 8h25		8h25 11h25		11h25 13h25		13h25 15h40		15h40	16h40	17h40	17h40 18h30
A p c r u i e s i l o l a i r e  ( 1 )	BUS SCOLAIRE	Ecole	BUS SCOLAIRE	R e s t a u r a t i o n  ( 2 )	BUS SCOLAIRE	Ecole	BUS SCOLAIRE	Accueil périscolaire (4)			l i a i s o n d e ( 5 )
								Accueil transitoire (3)			



NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - CENTRE PERISCOLAIRE DE VILLERSEXEL										
7h30 8h30	8h30 11h30	11h30 13h30	13h30 15h45	15h45	16h45	17h45	17h45 18h30			
A p (1) c é 1 c r ) u i e s i c l o l a i r e	BUS SCOLAIRE	Ecole	BUS SCOLAIRE	R e s t a u r a t i o n ( 2 )	BUS SCOLAIRE	Ecole	BUS SCOLAIRE	Accueil périscolaire (4)	Accueil transitoire (3)	I i T e m p s o n d e ( 5 )

